

LES RECOMMANDATIONS POLITIQUES SOULIGNEES PAR LA 8^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE

Le Groupe de Travail sur le Commerce (GTC) a tenu avec succès sa 8^{ème} Réunion le 6 octobre 2016 à Ankara, Turquie, avec pour thème «*Améliorer la coopération entre les Agences Frontalières des États membres de l'OCI pour faciliter le Commerce*». Au cours de la réunion, le Groupe de Travail sur le Commerce, a fait des délibérations en vue d'un rapprochement des politiques entre les Pays Membres concernant l'amélioration de la coopération entre les agences frontalières. Le document de séance, préparé conformément aux principales conclusions de l'étude analytique menée spécifiquement pour la 8^{ème} réunion du Groupe de Travail sur le commerce du COMCEC intitulée «*Améliorer la coopération entre les Agences Frontalières des États membres de l'OCI pour faciliter le commerce*» et les réponses des Pays membres aux questions de politique générale adressées aux points focaux du Groupe de Travail du COMCEC sur le commerce par le Bureau de Coordination du COMCEC. Au cours de la Réunion, les participants se sont mis d'accord sur les recommandations de politiques incluses dans le Document de séance. Le document existant comprend ces recommandations de politique soulignées au cours de la réunion

Conseil de politique 1: Promouvoir l'adoption de normes internationales en matière de douanes et d'autres questions transfrontalières et logistiques pertinentes ainsi que l'adhésion aux conventions internationales pertinentes pour l'harmonisation et la simplification des règles et procédures relatives au commerce transfrontalier et aux opérations logistiques

Justification:

La coopération des agences frontalières entre les pays membres est très importante pour la facilitation du commerce. La forte coopération entre les agences frontalières facilite les flux commerciaux et logistiques et réduit les coûts administratifs et autres coûts. Cette collaboration peut être assurée par la cohérence des règles et procédures appliquées par les agences frontalières des pays membres. À cet égard, l'étude analytique a également souligné l'importance d'harmoniser et de simplifier les règles et procédures relatives à la pesée, à la conformité technique des véhicules, des marchandises, des immatriculations, des permis de conduire, des assurances et d'autres questions liées aux opérations logistiques transfrontalières. En outre, les États membres peuvent adopter des normes internationales en matière de douanes et adhérer aux conventions internationales pertinentes.

Conseil de politique 2: Promouvoir les accords de reconnaissance mutuelle / accords sur le contrôle aux frontières et les commerçants de confiance

Justification:

La reconnaissance mutuelle est une pratique représentée par une action, une décision ou une autorisation prise par un organisme spécialisé et acceptée et reconnue par un autre organisme spécialisé. Les accords de reconnaissance mutuelle / dispositifs garantissent aux pays d'éviter les doubles efforts et augmentent l'efficacité économique en réduisant le temps et les coûts dans les agences frontalières. Grâce à ces accords, les pays membres peuvent bénéficier d'une gestion des risques développée et efficace et faciliter les flux de commerce extérieur.

La reconnaissance mutuelle des Opérateurs Economiques agréés (OEA), outil utilisé pour la coopération avec les agences frontalières, garantit la reconnaissance des résultats de la validation et des autorisations des OEA d'une administration douanière par une autre. Cet élément accélère les procédures douanières des entreprises autorisées et réduit les coûts et les délais des entreprises. Bien que ce mécanisme présente de nombreux avantages tant pour les pays que pour le secteur privé, selon l'étude analytique, seuls quelques pays membres recourent à la reconnaissance mutuelle des OEA.

Conseil de politique 3: Améliorer l'échange d'informations entre les agences frontalières des Pays membres en renforçant la connectivité des systèmes de technologie de l'information et de la communication, en fournissant régulièrement des plateformes d'échange de connaissances et en participant aux réseaux internationaux pertinents

Justification:

Le développement de l'échange d'informations entre les agences frontalières est essentiel pour une circulation transfrontalière des marchandises plus efficace. Il permet d'évaluer le risque représenté par les marchandises en transit antérieurement à leur arrivée. En outre, il peut réduire la charge administrative imposée issue de la gestion des risques et permettre aux douanes de consacrer leurs ressources à des biens ayant plus de risques. À cet égard, la connectivité des systèmes de technologie de l'information et de la communication revêt une importance particulière pour un échange d'information efficace entre les agences des frontières. En outre, la mise à disposition de plateformes régulières pour les agences frontalières et la participation active aux réseaux internationaux pertinents peuvent contribuer à l'échange formel et informel d'informations entre les agences frontalières. La création d'un comité est également cruciale pour se charger de la collaboration sur les produits à haut risque et pour surveiller la mise en œuvre du processus.

Conseil de politique 4: Amélioration de l'infrastructure des points de passage frontaliers et de la connectivité des transports grâce aux efforts conjoints des pays voisins, par ex. en établissant des comités techniques / conjoints qui comprennent les parties prenantes concernées afin d'identifier les facteurs qui engendrent des goulets d'étranglement.

Justification:

Pour faciliter le mouvement des marchandises entre les pays voisins, il est nécessaire de développer l'infrastructure des deux côtés des frontières. À cet égard, les pays voisins doivent travailler en étroite coopération pour assurer la modernisation simultanée de l'infrastructure des deux côtés des points de passage frontaliers terrestres. À ce stade, les pays voisins peuvent constituer des comités de travail / techniques mixtes qui comprennent les parties prenantes concernées, y compris le secteur privé, en vue de cerner les problèmes / obstacles infrastructurels et opérationnels et les mesures nécessaires pour y remédier et gérer le processus dès la planification jusqu'à la mise en œuvre.

Instruments pour réaliser les conseils de politique:

- **Groupe de Travail du COMCEC sur le commerce:** Lors de ses prochaines réunions, le Groupe de Travail pourra approfondir les domaines politiques susmentionnés.

Financement de projets COMCEC: Dans le cadre du financement de projets du COMCEC, le Bureau de coordination du COMCEC fait un appel à des propositions de projets chaque année. Avec le financement de projets du COMCEC, les Pays membres participant aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale qui seront financés par des subventions du Bureau de coordination du COMCEC. Pour les domaines politiques mentionnés ci-dessus et leurs sous-domaines, les Pays membres peuvent utiliser le financement de projets du COMCEC et le Bureau de coordination du COMCEC peut financer les projets sélectionnés. Les projets peuvent inclure des séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de documents / documents de formation, etc.